



Dossier de Presse

Les énergies renouvelables décollent en Lorraine

Inauguration du 3000^{ème} chauffe-eau solaire

Conférence de presse

Jeudi 28 septembre 2006, à 10h

à Béchy (Moselle)

Sommaire :

I.	Une Lorraine exemplaire.....	page 2
	1) La Lorraine, 1 ^{ère} Région à soutenir la géothermie.....	page 2
	2) Les installations solaires : la Lorraine, 2 ^{ème} Région pour le photovoltaïque et 7 ^{ème} pour le thermique.....	page 3
	3) L'énergie bois : la Lorraine sur la bonne voie.....	page 4
II.	L'impact économique.....	page 4
	4) Pour la Lorraine.....	page 4
	5) Pour les particuliers.....	page 5
	Contacts.....	page 6



I. Une Lorraine exemplaire

La Lorraine est la 4^{ème} région énergétique de France. Elle produit près de 10 % de l'énergie nationale alors qu'elle en consomme moins de 6 %.

En 2003, seul 0,5 % de cette production d'énergie était issue d'énergies renouvelables.

Dans le respect des engagements de Kyoto et s'inscrivant dans la logique du développement durable, le Conseil Régional de Lorraine a souhaité mettre au cœur de ses préoccupations la promotion et le développement des énergies renouvelables.

C'est dans ce contexte que la Région Lorraine soutient aujourd'hui des opérations exemplaires ou des techniques émergentes en matière d'énergie, notamment :

- le solaire thermique (production d'eau chaude sanitaire et / ou soutien au chauffage)
- le solaire photovoltaïque (production d'électricité)
- les pompes à chaleur géothermales (production de chaleur pour le chauffage de locaux)
- les chaufferies automatiques bois

1) La Lorraine, 1^{ère} région à soutenir la géothermie

En février 2005, la Lorraine s'est engagée dans un programme ambitieux de développement de la pompe à chaleur géothermale en boucle profonde. Le principe de ce système est de pomper la chaleur contenue dans le sol, par l'intermédiaire de forages verticaux. Cette énergie, transportée par l'eau, est ensuite restituée au système de chauffage de la maison. Le Conseil Régional de Lorraine est ainsi la 1^{ère} Région à soutenir cette technologie.

Ce soutien permet à tous les porteurs de projet lorrains (collectivités, entreprises et particuliers) de bénéficier :

- d'un accompagnement financier (30% du coût du forage)
- d'un atlas du potentiel géothermique : la Lorraine est la 2^{ème} région de France qui proposera, début 2007, cet outil
- de la mise en place d'un référentiel qualité dédié à la standardisation de la qualité de pose, prévu en 2007

Depuis 2005, le Conseil Régional a permis l'installation de 160 pompes à chaleur géothermales chez des particuliers.

Projets accompagnés par la Région en 2005 :

	Particuliers	Collectivités/ Entreprises
Nombre d'installations	78	3
Subvention Région	304 816 €	62 794 €

Projets accompagnés par la Région au 1^{er} semestre 2006 :

	Particuliers	Collectivités/ Entreprises
Nombre d'installations	52	2
Subvention Région	178 693 €	41 439 €



2) Les installations solaires : la Lorraine 2^{ème} région de France pour le photovoltaïque et 7^{ème} pour le thermique

Le photovoltaïque

La Lorraine est la 2^{ème} région de France pour le photovoltaïque. Cette technique transforme l'énergie solaire en électricité à l'aide de capteurs solaires.

Projets accompagnés par la Région en 2005 :

	Particuliers	Collectivités/ Entreprises
Nombre d'installations solaires photovoltaïques	27	1
Subvention Région	225 776 €	33 810 €

Projets accompagnés par la Région au 1^{er} semestre 2006 :

	Particuliers	Collectivités/ Entreprises
Nombre d'installations solaires photovoltaïques	9	-
Subvention Région	70 810 €	-

Le thermique

A l'aide d'un chauffe-eau et de capteurs solaires (chauffe-eau solaire), le thermique permet de capter la chaleur du soleil afin de la stocker et de la réutiliser pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Malgré un ensoleillement moyen, la Lorraine a connu un véritable « boom » des installations solaires thermiques chez les particuliers pour la période 2000-2005 : le nombre d'installations a été multiplié par 2,5 chaque année depuis 2001.

En 2005, 871 installations ont été mises en oeuvre. 11% sont des Systèmes Solaires Combinés (associant le chauffage de l'eau sanitaire et le chauffage de l'habitation).

Pour 2006, ce record sera battu puisqu'au 1^{er} semestre 834 installations ont déjà été réalisées chez des particuliers.

La Lorraine se classe en 7^{ème} position au regard du nombre d'installations réalisées en 2005, mais elle arrive en 2^{ème} position des régions situées au nord de la Loire (régions bénéficiant d'un ensoleillement modeste).

Projets accompagnés par la Région en 2005 :

	Particuliers	Collectivités/ Entreprises
Nombre d'installations	871	21
Subvention Région	776 000 €	218 516 €

Projets accompagnés par la Région au 1^{er} semestre 2006 :

	Particuliers	Collectivités/ Entreprises
Nombre d'installations	834	5
Subvention Région	773 900 €	61 112 €

N.B : 650 dossiers « solaire thermique » supplémentaires seront présentés en commission de septembre.

Depuis 2002, le Conseil Régional a permis l'installation de 3 084 systèmes solaires (3 044 thermiques et 40 photovoltaïques).



3) Les chaufferies automatiques bois : la Lorraine sur la bonne voie

La Lorraine est la 3^{ème} région forestière de France avec un taux de boisement de 36% (et de 50% pour le seul département des Vosges).

Le bois est déjà largement utilisé en bois d'œuvre ou en bois d'industrie, mais il reste encore un fort potentiel de cette ressource pour une valorisation énergétique.

Une étude régionale menée en 2005 a montré qu'environ 450 000 tonnes de bois issues des forêts lorraines pourraient être utilisées pour la production d'énergie dans le respect d'une gestion forestière durable.

Fin 2005, le Conseil Régional, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie en Lorraine) a soutenu 62 collectivités locales dans leur équipement en chaufferie bois, ce qui classe la Lorraine parmi les premières régions de France (5^{ème} pour le nombre de chaufferies installées, en 2003).

En 2005, la Région a contribué à l'installation de chaufferies automatiques bois par une subvention globale de 699 220 €.

Pour 2006, quatre collectivités locales ont fait le choix de bois énergie. Le Conseil Régional a accompagné ces projets à hauteur de 581 084 €.

II. L'impact économique

Par son soutien à la promotion et au développement des énergies renouvelables, le Conseil Régional de Lorraine contribue aussi à l'accroissement de l'activité économique en Lorraine. Il participe également à la réduction des factures d'énergie des particuliers.

1) Pour la Lorraine

L'aide régionale exerce un fort effet de levier sur le marché ; ainsi en 2005 par exemple, les 773 900 € d'aides apportées par le Conseil Régional ont permis d'injecter 6,056 millions d'euros dans l'économie via les commandes passées par les consommateurs aux artisans chauffagistes.

➤ La qualification des artisans

Le Conseil Régional assure un suivi rigoureux de chaque porteur de projet, chaque installateur et même chaque constructeur de systèmes solaires. Il gère ainsi la bonne image de cette filière régionale.

La demande d'installations de systèmes d'énergies renouvelables ne cesse de croître, ce qui permet aux entreprises de structurer leurs offres commerciales, voire de se spécialiser dans les énergies renouvelables.

Le développement de cette filière amène aussi les artisans à se spécialiser. Certains organismes de formations (comme les GRETA par exemple) travaillent à la conception de formations spécifiques.

➤ Les panneaux solaires : le dynamisme du site de Faulquemont

Le nombre de panneaux solaires installés en Lorraine double chaque année, depuis 2002.

Grâce aux ventes de panneaux solaires réalisées par la société Viessmann sur le marché national et européen, le site de Faulquemont (57) est actuellement le centre européen de production de capteurs solaires de la marque.



2) Pour les particuliers

➤ De façon générale

Dans un contexte économique où les prix de l'énergie ne cessent d'augmenter, le chauffage prend une part importante dans le budget d'une famille : le chauffage et l'eau chaude représentent en moyenne 85% des dépenses d'énergie d'un logement. Budget d'autant plus important si l'habitation n'est pas correctement isolée.

Bien que plus coûteux à l'investissement, les systèmes de production utilisant une source d'énergie renouvelable permettent de réduire les factures d'énergie.

Prix moyen d'un chauffe-eau solaire (CESI) en 2006 : 6 400 € (fourniture et pose)

Prix moyen d'un Système Solaire Combiné (SSC) en 2006 : 13 000 €

En effet, les économies sont liées à plusieurs facteurs :

- le coût moindre des combustibles : coût réduit dans le cas du bois énergie, et même gratuit dans le cas de l'énergie solaire
- le rendement élevé des systèmes comme les pompes à chaleur géothermale (qui pour un résultat équivalent consomment 4 à 5 fois moins d'électricité qu'un convecteur électrique)

La hausse constante du coût de l'énergie et les aides apportées aux ménages sous forme de crédit d'impôt ou de subvention du Conseil Régional de Lorraine permettent de rendre ces solutions très compétitives.

Une installation solaire permet de couvrir environ :

- 50 % des besoins énergétiques annuels pour la production d'eau chaude sanitaire
- 15 à 30 % de la facture énergétique liée au chauffage de l'habitation

➤ Le cas spécifique de M. Leblond, habitant de Béchy (57)

Rappel : le Conseil Régional a inauguré l'installation du 3000^{ème} chauffe-eau solaire chez Monsieur Leblond, à Béchy, le 28 septembre 2006

L'installation de Monsieur Leblond est un système solaire combiné (SSC) qui assure à la fois les besoins en chauffage et la production d'eau chaude sanitaire via 6 capteurs solaires installés sur sa toiture.

Son installation couvre :

- environ 75 % des besoins en eau chaude sanitaire
- près de 30 % de la facture annuelle de chauffage

Monsieur Leblond a bénéficié d'une aide de 1 300 € du Conseil Régional de Lorraine et d'un crédit d'impôt sur le revenu d'environ 4 889 €. Soit au total 45% d'aides publiques.

Après déduction des aides, le prix de revient de l'installation est de 7 773 € TTC, au lieu des 13 962 € TTC initiaux.

D'après une estimation, Monsieur Leblond réalise une économie d'environ 450 € par an (30% de sa facture) par le biais de son installation solaire.

La hausse du prix de l'énergie contribuera à augmenter cette économie.

Et M. Leblond a bien sûr contribué à la diminution des émissions de gaz à effet de serre.



CONTACTS :

CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE
Direction de la Communication
Tél. 03 87 33 60 62
dc@cr-lorraine.fr

AREL
Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine
Place Gabriel Hocquard - BP 81004
57036 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 31 81 55
arel@cr-lorraine.fr
www.arel.asso.fr